

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de NAVARRENX,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Olivier LE CUNF, conseiller municipal, est désigné correspondant défense.

Article 2e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète pour l'arrondissement d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur le Chef du Centre du Service National de PAU.

Fait le 1^{ER} avril 2026

Le Maire,
Nadine BARTHE

